

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 4 avril 2011 complétant la liste nominative des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale à l'École des hautes études en santé publique

NOR : ETSN1130300A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 77-812 du 13 juillet 1977 relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;
Vu le décret n° 2001-424 du 14 mai 2001 fixant le régime indemnitaire à l'École nationale de la santé publique des élèves directeurs et élèves directrices stagiaires ;
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté interministériel du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu la liste des candidats définitivement admis aux concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale organisé par l'École nationale de la santé publique pour l'accès aux emplois du personnel de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 portant nomination des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale à l'École des hautes études en santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

À l'arrêté du 30 décembre 2010 portant nomination des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale à l'École des hautes études en santé publique, à compter du 1^{er} janvier 2011, et rémunérés à compter de cette date sur la base de l'indice brut 419, sans préjudice des dispositions susceptibles de leur être appliquées en matière d'indemnités compensatrices, il convient d'ajouter les personnels ci-après désignés :

M. JOUSSE Thomas.
Mme LUISSINT Emmanuelle.
M. SALVI Nicolas.
Mlle SPIDO Guillemette.

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 4 avril 2011.

La directrice générale,
D. TOUPILLIER